

## Séance du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq et le trente du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire*

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, M. BALTHAZARD David, Mme MATHOU Bénédicte, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis,

Absente excusée : Mme BERTHELIER Jennifer

Secrétaire de séance : Mme BAJARD Brigitte

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

### **I. COMPTERENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE**

#### ➤ *APEL et OGEC*

Alexandra DUCROT et Béatrice FARABET font le compte-rendu de l'assemblée générale de l'APEL et de l'OGEC.

Le bilan financier de l'APEL présente un résultat excédentaire de 330 €. Cette association finance les voyages scolaires des élèves, l'apprentissage de l'anglais, et l'achat des livres scolaires.

Concernant l'OGEC, un renouvellement du bureau a eu lieu avec l'élection d'un nouveau président. Cette association est en charge de l'entretien et des travaux sur le bâtiment de l'école et finance également l'apprentissage de la natation et a pour principales recettes la location de l'appartement situé au-dessus de l'école ainsi que des legs.

Au niveau des effectifs, l'école compte 24 élèves à la rentrée 2025.

#### ➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

David BALTHAZARD relate la réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement qui avait pour objet le transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2026. Il précise que l'arrêté préfectoral validant le transfert de compétence a été pris. Concernant la représentation des membres au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin, il est prévu que ce soit toujours des membres des communes membres du syndicat qui représenteront la collectivité, à savoir St Denis de Cabanne, Maizilly et St Pierre la Noaille.

Au niveau de l'assainissement collectif, il indique qu'un marché à bons de commande a été signé pour permettre la réalisation des travaux courants sur les réseaux sans recourir à une consultation.

Céline DECHAVANNE ajoute qu'elle a également participé à une réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement aujourd'hui même. Cette réunion était consacrée à la préparation du débat d'orientation budgétaire en vue du vote du budget annexe Eau par le Conseil Communautaire en novembre.

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de travaux concernant le nouveau réservoir de St Julien de Jonzy. Ces travaux ont pour objectif de sécuriser la ressource en eau.

Elle fait également le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat et de la réunion de bureau qui se sont tenues le 17 septembre. Lors de ces réunions, le RPQS 2024 a été présenté ainsi qu'un point sur le programme de travaux 2025-2026. Il y aura moins de travaux de renouvellement de réseaux en 2026 en raison de l'investissement important lié au réservoir de St Julien. Malgré ces investissements, les tarifs d'eau potable 2026 ont été reconduits à l'identique.

Concernant l'état des ressources en eau pendant la sécheresse estivale, elle précise que les sources de St Maurice ont continué à produire malgré un niveau en forte baisse, mais que le débit des puits de la Loire est descendu à un niveau historiquement bas.

➤ *Comité » Consultatif Déchets Ménagers*

Mercedes CARRENO relate la dernière réunion du Comité Consultatif « Déchets Ménagers » lors de laquelle a été présenté le rapport d'activités 2024. Elle rappelle également les objectifs 2024 du service Déchets Ménagers. Ce rapport est consultable sur le site de la communauté de communes.

**II. FRICHE CENTRE-BOURG :**

↳ *Point sur l'avancée du dossier*

René VALORGE rappelle l'esquisse d'aménagement du site présentée lors de la dernière réunion de Conseil Municipal qui fait suite aux travaux de l'équipe de maîtrise d'œuvre et aux ateliers de concertation.

Il indique que suite à des investigations complémentaires, il est apparu que le puit existant est en mauvais état. Il faudra donc réfléchir à l'intérêt de conserver ou non ce puit.

La problématique de l'imperméabilisation des places de stationnement sera également discutée avec les services de l'Etat avant le dépôt du permis d'aménager afin de déterminer si cette imperméabilisation est indispensable ou non au regard du plan de gestion.

Concernant le volet budgétaire du projet d'aménagement, il a été proposé de remplacer l'enrobé prévu par un revêtement bi-couche rouge, ce qui permettrait de réaliser une moins-value.

Il précise également que le prochain atelier de concertation avec la population sera organisé le mercredi 5 novembre à 18h30 à la salle communale et qu'un comité de pilotage aura lieu fin octobre.

**III. FINANCES**

↳ *Point sur l'exécution budgétaire*

René VALORGE fait un point sur l'exécution du budget communal.

Il détaille le comparatif entre les crédits prévus au BP et les crédits consommés au 30 septembre 2025. L'exécution du budget est conforme aux prévisions.

Il rappelle que lors du vote du budget un emprunt long terme avait été prévu pour financer les programmes d'investissements 2024 et 2025 (transformation des cours d'école, aménagement du parking de la Rousse,

réfection de la toiture de la maison des associations, éclairage public, etc...). Parallèlement, un emprunt court terme a été souscrit pour financer l'acquisition du tènement foncier de la friche du centre-bourg à EPORA.

Etant donné qu'un emprunt long terme sera obligatoirement à réaliser en 2026 pour le versement d'un acompte à NOVIM dans le cadre de la concession d'aménagement du centre-bourg, il propose au Conseil Municipal de ne pas réaliser d'emprunt long terme cette fin d'année et de conserver l'emprunt court terme souscrit en 2025. Un remboursement partiel de cet emprunt court terme sera toutefois effectué avant la fin de l'exercice en fonction du résultat d'investissement 2025.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition telle que présentée.

#### ↳ *Ouverture d'une ligne de trésorerie*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 12 septembre 2024, il avait approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel Sud Est. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 30 septembre 2025.

Afin de garantir une souplesse dans la gestion des flux de trésorerie, il propose au Conseil Municipal de renouveler cette ligne de trésorerie et présente la proposition du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel Sud Est pour une durée d'un an.

#### ↳ *Tarifs des locations de salle*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que les tarifs communaux sont révisés chaque année.

Il rappelle que depuis 2018, les habitants de Maizilly peuvent bénéficier des tarifs réservés aux habitants de la commune pour la location des salles communales, avec une réciprocité pour la location des salles de Maizilly aux habitants de St Denis de Cabanne.

Après avoir pris connaissance des tarifs actuels, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location de salle qui restent fixées comme suit en 2026 :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026			
<b>Salle communale</b>	<u><b>Caution</b></u>	Tri des déchets et nettoyage de la salle	200 €
		Nettoyage de la salle	100 €
	<u><b>Location</b></u> <b>Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly</b>	Réunion de famille (2 jours)	150 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	100 €
	<u><b>Location</b></u> <b>Extérieurs</b>	Réunion de famille (2 jours)	250 €
		Soirée théâtrale associative	100 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	100 €
	<u><b>Location</b></u> <b>Vente commerciale</b>	Par jour	500 €
		Forfait chauffage du 15 octobre au 30 avril	80 €
<b>Salle du Restaurant Scolaire</b>	<u><b>Location</b></u> <b>Habitants de St Denis de Cabanne et de Maizilly</b>	Réunion de famille (week-end)	180 €
		Réunion de famille (week-end)	250 €
	<u><b>Caution</b></u>	Enlèvement des déchets et nettoyage de la salle	200 €
<b>Salle Jean Plainard</b>	<u><b>Location</b></u>	Location mensuelle dans le cadre d'une activité sportive & lucrative	25 €
<b>Location de matériel à l'unité (Gratuit pour les associations locales)</b>		Chaise	0,50 €
		Table	1,50 €
		Banc	1 €
<b>Remboursement de casse</b>		Verres, assiettes, tasses	1,50 €
<b>Prêt du vidéo projecteur et de la sono portative aux associations locales</b>		Caution	300 €
<b>Droit de place</b>		Emplacement pour véhicule de vente sur catalogue	500 €

#### IV. INTERCOMMUNALITE

##### ↳ *Transfert de la compétence Assainissement Collectif à Charlieu-Belmont Communauté : PV de mise à disposition des biens*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la compétence Assainissement Collectif a été transférée à Charlieu-Belmont Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Conformément à l'article 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à Charlieu-Belmont Communauté des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de la compétence assainissement collectif. Afin de finaliser cette mise à disposition, un procès-verbal précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens mis à disposition et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci a été dressé.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à Charlieu Belmont Communauté et autorise le Maire à le signer.

##### ↳ *Convention pour travaux sur réseau unitaire*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que depuis le transfert de compétence, les travaux sur les réseaux d'eaux usées sont désormais pris en charge par Charlieu-Belmont Communauté alors que les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales restent à la charge de la commune.

Lors d'une intervention sur un réseau unitaire, il a été convenu que les travaux seraient conduits par Charlieu-Belmont Communauté avec une prise en charge de 70 % du coût par la Communauté de communes et de 30 % par la commune.

Il indique que des travaux sur le réseau unitaire rue de la Gare, à savoir la réhabilitation des tampons, vont être réalisés lors de la réfection de la chaussée par le Département et présente au Conseil Municipal le projet de convention entre Charlieu-Belmont Communauté qui précise les modalités d'exécution des travaux et la répartition du coût entre les 2 collectivités.

Le Conseil Municipal approuve cette convention telle que proposée ainsi que la répartition du coût des travaux et précise que la commune remboursera la somme de 1 830,46 € HT à Charlieu-Belmont Communauté correspondant à 30 % du coût total des travaux.

#### V. DENOMINATION D'UN CHEMIN RURAL

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que la numérotation et la dénomination des voies a été mise en place en 2001 sur les zones urbanisées. Cette procédure a été ensuite élargie à l'ensemble de la commune, puis les voies nouvelles ont été dénommées au fur et à mesure de leur création.

Il indique que le chemin reliant le rond-point de la zone d'activité des Pierres Jaunes à la maison située sur la parcelle A 630 n'avait pas encore été dénommé car il ne desservait aucune habitation.

La maison située sur la parcelle A 630 étant en cours de réhabilitation, il convient de nommer le chemin qui la dessert afin de permettre son adressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer le chemin reliant le rond-point de la zone d'activité des Pierres Jaunes à la parcelle A 630 « **Chemin Berger** ».

René VALORGE propose également au Conseil Municipal d'ajouter sous les plaques de la rue du Onze Novembre une plaque mentionnant le nom historique de cette rue, à savoir « Rue de la Casserole ». Cette deuxième dénomination étant symbolique, le nom officiel de la rue et les adresses des riverains resteraient inchangés.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **VI. TENNIS**

### **❖ *Etude d'opportunité sur la réfection des courts de tennis***

René VALORGE explique au Conseil Municipal que les courts de tennis n'ont pas été rénovés depuis longtemps et que leur état se dégrade.

La rénovation des courts semble nécessaire et plus urgente que le projet d'éclairage évoqué l'année dernière.

Afin de définir la solution la plus adaptée à la réfection de ces courts, il propose de solliciter l'avis d'un spécialiste pour effectuer un diagnostic de l'état des courts et une étude financière sur les différentes options de remise en état et présente l'offre du Cabinet A2C Sports, qui avait réalisé la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du pôle sportif , d'un montant de 1 380 € HT.

Le Conseil Municipal décide de lancer une étude sur la réfection des courts de tennis et approuve la proposition du Cabinet A2C Sports.

## **VII. AIDE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « INCROYABLE TERRITOIRE »**

René VALORGE présente au Conseil Municipal l'opération « Incroyable Territoire » qui sera organisée les 17 et 18 octobre prochain par Charlieu-Belmont Communauté. Cette opération a pour objectif de soutenir des porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur le territoire en les accompagnant pendant ces 2 jours en partenariat avec des commerçants, chambres consulaires, banquiers, assureurs, experts-comptables. A l'issue de ces 2 jours, des prix sont attribués aux meilleurs projets par la collectivité et les partenaires.

Il explique qu'un projet concerne cette année la commune avec la reprise du bar-pizzéria et propose au Conseil Municipal d'allouer une récompense à ce porteur de projet.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de faire bénéficier le repreneur du bar-pizzéria de la gratuité d'occupation du domaine public pour la terrasse pendant 3 ans à compter de son installation.

## **VIII. ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE ET SUBVENTION A FAMILLES RURALES**

Béatrice FARABET présente au Conseil Municipal le programme de la semaine bleue qui se déroule cette année du 6 au 10 octobre 2025. De nombreuses animations sur le thème des rencontres intergénérationnelles seront organisées en lien avec les écoles, la MJC et la micro-crèche. Pour clore cette semaine, un concert aura lieu le vendredi 10 octobre à la salle communale.

Il présente le budget prévisionnel de cette semaine dont l'organisation est portée par l'association Familles Rurales et qui permet de créer du lien social tout en animant la commune.

Il rappelle que l'association Familles Rurales organise et finance également le repas des ainés qui est offert chaque début d'année aux habitants de plus de 70 ans et plus.

Afin de permettre l'organisation de ces animations et de soutenir l'association dans ses actions, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Familles Rurales.

## **IX. ADHESION AU SERVICE « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE » AUPRES DU CDG42**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Concernant le risque santé, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour un montant minimum de 15 € par agent et par mois.

Il explique que le CDG42 a lancé une consultation pour conclure un contrat collectif à adhésion facultative pour le risque santé et qu'à l'issue de cette consultation, c'est la proposition de la MNT qui a été retenue.

Il présente les garanties proposées par la MNT et la grille tarifaire associée et propose au Conseil Municipal de se rattacher à cette convention de participation afin de faire bénéficier les agents qui le souhaitent de ce contrat.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la convention de participation pour le risque santé avec le CDG 42 et la MNT et fixe le montant de la participation employeur à 15 € par mois et par agent adhérent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Le Conseil Municipal discute des problèmes récurrents de fuites à la salle des sports et est informé des différentes actions menées pour trouver une solution à ces dysfonctionnements.
- ✓ Le Conseil Municipal prend connaissance du programme du Téléthon organisé en collaboration avec Charlieu pour lequel une marche sera organisée le 30 novembre avec une étape à St Denis de Cabanne.

Le Maire,  
René VALORGE